

Egalité



La définition

Définition Littré

Mettre en égalité, mettre sur le même pied, ne pas faire de différence.

Source : *Littre.org*

Définition Larousse

n. f. (latin aequalitas, -atis)

- Absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits : Égalité politique, civile, sociale.

Source : *Larousse.fr*

Document 1

Évidemment, nous ne sommes pas égaux naturellement : nous avons des tailles inégales, des poids inégaux, des talents inégaux, des forces physiques inégales. Nous ne pouvons pas tous être champion olympique ou prix Nobel. Une des merveilles de l'humanité réside dans les différences qui font que nous reconnaissons chaque femme et chaque homme comme une personne différente de toutes les autres personnes. La République ne nie pas cette réalité, ni ne veut supprimer les différences entre chaque homme et chaque femme. Mais elle leur reconnaît la même dignité et veut organiser la société pour que chacun ait les mêmes droits, c'est-à-dire des droits égaux quelles que soient sa taille, sa force ou son intelligence. C'est le rôle de la Loi qui s'applique de façon égale à toutes les femmes et à tous les hommes de la République.

C'est pourquoi l'égalité est un des trois éléments de la grande formule républicaine inscrite aux frontons de nombreux établissements de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Cette formule est tellement connue qu'elle s'est banalisée. On ne lui prête plus une attention suffisante... Pourtant, quand on veut tuer la République, on la supprime. Tel fut le cas en 1940 quand Pétain remplaça la belle formule par une autre : « Travail, Famille, Patrie ». Il le fit pour faire de la hiérarchie le fondement de son idéologie : le modèle du père remplace la référence au frère, à l'égal ; à cette époque, le travail, c'est la sujétion au patron, la famille la sujétion au père et la patrie propose une même étymologie. Le citoyen doit toujours être soumis à plus fort que lui. Bien sûr, même aujourd'hui, personne ne s'oppose violemment aux valeurs du travail, de la famille ou de la patrie prises une par une. Mais c'est

l'association des trois valeurs pour remplacer les trois références républicaines qui lui donne ce sens antirépublicain et dictatorial.

Autrement dit, l'égalité est, dans la formule républicaine, indissociable des deux autres termes, liberté et fraternité. Il n'y a pas de véritable liberté sans égalité. Il n'y a pas de fraternité possible sans égalité. Et réciproquement : l'égalité ne doit contredire ni la liberté, ni la fraternité. Par exemple une liberté n'a de sens que si chaque citoyen peut effectivement l'exercer. Que vaut la liberté, pour tous, de voyager, si seuls quelques-uns ont les moyens financiers de voyager ? Que vaut la liberté, pour tous, d'aller au cinéma, si seuls des privilégiés peuvent se payer le ticket nécessaire ?

C'est pourquoi la République essaie de réduire les inégalités naturelles en prenant par exemple des mesures spéciales pour que les handicapés physiques aient le même accès aux lieux qu'ils ont envie de fréquenter. L'égalité est un idéal et un programme : elle n'est jamais acquise. Elle signifie que la République doit toujours progresser dans le sens de l'égalité. Elle doit par exemple faire en sorte que les hommes ne dominent pas les femmes, que les forts n'écrasent pas les faibles, que les dirigeants respectent les dirigés. Elle doit lutter contre les égoïsmes qui poussent certaines personnes à profiter des inégalités naturelles. En même temps, elle doit ne pas brimer la liberté de ceux qui travaillent ou se dépensent plus que les autres à l'école ou dans leur profession. Dans la République, les femmes et les hommes doivent avoir des droits égaux, quelles que soient leurs inégalités naturelles. Mais le sens de l'égalité implique que soient reconnus les efforts inégaux que font les uns et les autres.

Extrait de *Guide républicain. L'idée républicaine aujourd'hui*, Alain Etchegoyen. SCÉRÉN-CNDP, ministère de l'Éducation nationale, Delagrave, 2004.

Document 2

L'égalité des chances

La chance, dès lors qu'elle se manifeste, est toujours inégale. Voyez le Loto, la santé, la beauté... Si tout le monde gagnait le gros lot, le Loto ne serait plus un jeu de hasard : ce ne serait plus chance mais justice. Pourquoi, alors, parler d'égalité des chances ? Parce que tous les joueurs ont autant de chances, à mise égale, de gagner : ils sont égaux devant le résultat à venir. Le calcul des probabilités l'annonce. La règle du jeu le garantit. Des huissiers y veillent. Cela nous met sur la voie. L'égalité des chances ne peut pas dépendre de la chance. C'est-à-dire qu'elle dépend de nous, qu'elle doit être voulue, organisée, vérifiée – instituée. Elle relève non de la chance mais de la justice. Non de la nature, mais de la société. Non du hasard, mais de la politique et des lois. Ce n'est en cela qu'une égalité comme les autres : une égalité en droits, pour compenser les inégalités de fait, qui sont innombrables. Cela ne la condamne pas. C'est au contraire ce qui la rend indispensable. Ne comptons pas sur le hasard pour être juste à notre place.

Comment être égaux, face à ce qui est par définition inégal ? En donnant à chacun le droit, au même titre que tout autre, de tenter sa chance, de profiter pleinement de celles qu'il a, de compenser, autant que faire se peut, celles qui lui font défaut. Par exemple, il n'y a pas de droit au génie : le génie, étant l'exception, ne saurait être également réparti. Affaire de chance. Mais aucun, génie ou pas, doit avoir un droit égal à exploiter les talents inégaux qui sont les siens. Affaire de justice. On ne saurait accepter qu'un enfant, parce que ses parents sont pauvres ou trop peu cultivés, soit empêché de développer au mieux ses capacités, d'aller au bout de ses dons, de son courage, de son travail, enfin de réussir non pas forcément aussi bien que les autres, ce n'est pas la question, mais aussi bien que lui-même, avec

les mêmes capacités mais issu d'un milieu différent, aurait pu réussir. Bref, il s'agit de compenser, spécialement à l'école, les inégalités que la nature, la société et même la culture ne cessent d'engendrer ou d'entretenir. L'égalité des chances, c'est le droit de ne pas dépendre exclusivement de la chance, ni de la malchance. C'est le droit égal, pour chacun, de faire ses preuves, d'exploiter ses talents, de surmonter, au moins partiellement, ses faiblesses. C'est le droit de réussir, autant qu'on peut et qu'on le mérite. C'est le droit de ne pas rester prisonnier de son origine, autant que l'on peut et qu'on le mérite. C'est l'égalité, mais actuelle, face à l'avenir. C'est le droit d'être libre, en se donnant les moyens de le devenir. C'est comme une justice anticipée, et anticipatrice : c'est protéger l'avenir, autant que faire se peut, contre les injustices du passé, et même du présent. On n'y parvient jamais tout à fait. Raison de plus pour s'efforcer toujours de s'en approcher.

Extrait de *Guide républicain. L'idée républicaine aujourd'hui*. Article « L'égalité des chances », André Comte-Sponville. SCÉRÉN-CNDP, ministère de l'Éducation nationale, Delagrave, 2004.

Document 3

Une École engagée pour l'égalité et la mixité

L'égalité scolaire a une double dimension : assurer le même niveau d'exigence et de bien-être à tous les élèves et se donner les moyens de mieux accompagner ceux qui sont les moins favorisés.

Une École pleinement inclusive

Il nous faut tout d'abord consolider une École pleinement inclusive, où chacun, notamment les élèves en situation de handicap, a sa place. La situation s'est considérablement améliorée en quelques années, traduisant à la fois un changement de culture - avec comme principe la scolarisation des enfants en situation de handicap -, d'organisation - notamment avec la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés qui couvrent désormais 100 % du territoire -, et de méthode. Pour la première fois, les élèves concernés sont plus nombreux dans le second degré que dans le premier degré, traduisant ainsi la continuité des apprentissages désormais permise par l'École inclusive.

Beaucoup reste à faire cependant : une attention toute particulière sera portée, en cette rentrée et tout au long de l'année, à la relation avec les familles. La prise de contact en amont de la rentrée, afin de préparer au mieux celle-ci, la rencontre avec l'équipe pédagogique et l'accompagnant, mais aussi la facilitation des démarches, notamment pour les aménagements de scolarité et d'examen, doivent être systématiques. [...] Le succès de l'École inclusive reposera sur notre capacité collective, communauté éducative en premier lieu, mais aussi collectivités territoriales, administrations du secteur social et médico-social, professionnels de santé, à continuer de faire en sorte que tous les élèves qui doivent être accueillis le soient, mais aussi que leurs conditions d'accueil, d'accompagnement, notamment pédagogique, et d'apprentissage permettent en toute circonstance leur épanouissement et leur plein accomplissement.

Cibler la difficulté scolaire pour mieux la prendre en compte

Le vaste investissement consacré depuis 2017 au dédoublement des classes dans les écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire est un marqueur fort de cette politique de lutte contre les inégalités. Il a démontré son efficacité, comme en témoignent les résultats des

évaluations de CP, CE1 et sixième. Le plafonnement hors éducation prioritaire des classes de grande section, CP et CE1 à 24 élèves permet également d'améliorer les conditions d'apprentissage à un âge déterminant pour l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Cette année, les collèges expérimenteront, en lien avec les autorités académiques, de nouvelles organisations pédagogiques en classe de sixième pour mieux accompagner la transition entre l'école et le collège, donner sa pleine cohérence au cycle 3 et renforcer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux, notamment en mathématiques. La priorité sera donnée aux collèges dont les résultats aux évaluations nationales révèlent des difficultés spécifiques. L'accompagnement personnalisé et le dispositif Devoirs faits devront être pleinement investis pour renforcer les acquis de tous les élèves dans les savoirs fondamentaux.

Lutter contre les assignations sociales et territoriales

La compensation des inégalités scolaires nous invite aussi à multiplier les moyens de lutter contre toutes les formes d'assignations. Les freins et les difficultés auxquels se trouvent confrontés nos élèves doivent tous être considérés et pris en charge.

Nous devons collectivement poursuivre les actions visant à systématiquement informer les familles les plus en difficulté financière de leurs droits à bénéficier de bourses, lesquelles seront revalorisées. Les chefs d'établissement devront également, avec l'appui des assistants de service social, mobiliser pleinement et massivement les fonds sociaux, afin d'apporter des aides d'urgence aux élèves les plus en difficulté.

Nous devons de même agir avec volontarisme au service d'une plus grande mixité scolaire. Outre l'ouverture de nouveaux internats d'excellence en cette rentrée 2022, cela passe par l'implantation de cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés et l'accueil d'élèves boursiers dans les établissements les plus favorisés. En cette rentrée, 43 nouvelles sections internationales ouvriront dans des collèges parmi les plus défavorisés, tandis que 94 lycées et 250 collèges parmi les plus favorisés sont engagés dans une stratégie de plus grande ouverture aux élèves boursiers. Cet effort devra être poursuivi et amplifié : dans chaque académie, des objectifs de réduction des écarts sociaux entre collèges et entre lycées seront fixés dès cette année, en tenant compte des différences de situation entre les territoires. Ces objectifs, qui seront concertés avec les équipes éducatives et les collectivités territoriales, doivent nous permettre de progresser sensiblement à la rentrée 2023 dans la mixité scolaire.

Une attention particulière devra également être portée au maintien d'un service public d'éducation de qualité dans les territoires ruraux isolés, notamment en permettant par l'école la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle et sportifs. L'expérience des Territoires éducatifs ruraux (TER) sera poursuivie et adaptée en lien avec l'École du futur. L'École doit pouvoir, en associant les collectivités territoriales, contribuer à la dynamisation et à l'attractivité de ces territoires.

L'orientation comme facteur d'égalité des chances

Les enjeux d'égalité concernent aussi la découverte du monde du travail, alors que les plus informés des élèves sont ceux qui, souvent, poursuivront les études les plus longues et auront les meilleures conditions pour construire progressivement leur parcours. Cette année, des collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de découverte des métiers à partir de la classe de cinquième et tout

au long du cycle 4, qui pourront prendre la forme de visites d'entreprises, de mini-stages, de rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité, et exploiter les ressources conçues par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), les conseils régionaux et les branches professionnelles. La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et la prévention des stéréotypes sociaux ou de genre seront au cœur de ces démarches. Ces activités mobiliseront les centres d'information et d'orientation (CIO) et se déploieront le plus possible avec l'appui des Campus des métiers et des qualifications qui seront incités à élargir leurs actions à l'animation de la relation entre l'école et le monde professionnel sur leur territoire.

Redoubler d'effort contre le décrochage scolaire

La recherche d'une égalité réelle exige enfin d'accentuer les efforts consentis ces dix dernières années, qui ont vu le nombre de décrocheurs réduire de plus d'un tiers. L'action commence dès l'école maternelle par un renforcement pédagogique. Elle est à mieux déployer au cours du premier cycle de l'enseignement secondaire, au cours duquel les signaux du décrochage sont déjà perceptibles, malgré l'obligation de scolarité qui s'impose à tous les jeunes. Le décrochage se concrétise ensuite au lycée et particulièrement au sein de la voie professionnelle. L'année scolaire à venir permettra d'étendre et de compléter l'action menée au sein des académies et des plateformes de suivi et de soutien aux décrocheurs, en combinant mieux les forces des institutions publiques et des associations spécialisées pour prévenir au plus tôt et avec une efficacité accrue des risques qui amènent aujourd'hui encore près d'un jeune sur huit à quitter l'enseignement scolaire sans diplôme.

Extrait de *Circulaire de rentrée 2022* : “Une École engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être”

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>



Document 4

Définition

L'**École inclusive** vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

source : <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

Contexte

Permettre à l'École d'être pleinement inclusive est une ambition forte du président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat. La loi n°2019-791 pour une « école de la confiance » consacre son chapitre IV à ce sujet. L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le Comité national de suivi de l'école inclusive, installé par Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel le 17 juillet 2019, incarne l'engagement conjoint des différents acteurs, État, collectivités territoriales et associations, dans la réalisation d'une école pour tous. Ce comité est chargé de suivre le déploiement de l'école inclusive et d'en identifier les conditions de réussite et les freins.

source : <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

Texte de référence

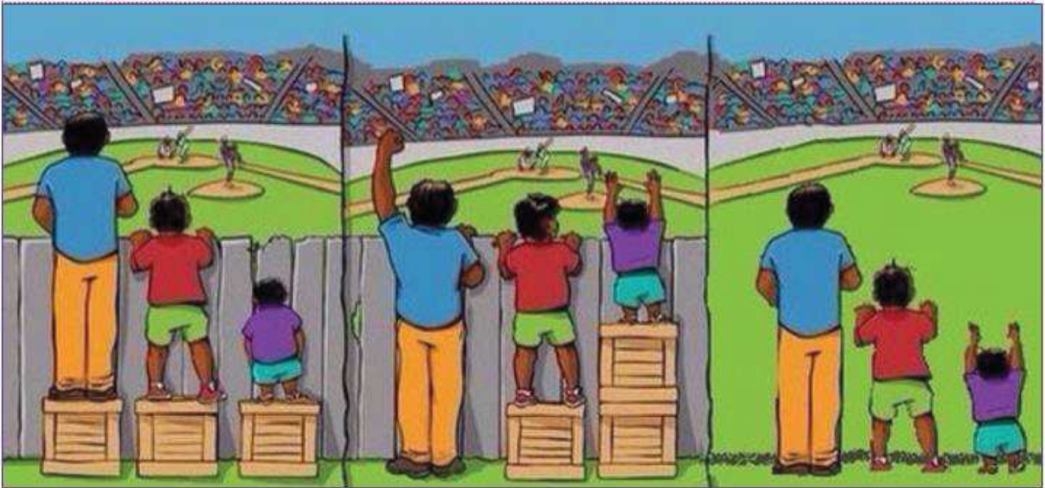
La [circulaire de rentrée 2019 - École inclusive](#) (BO du 5 juin 2019) a pour objet de préciser les actions et moyens à mettre en œuvre dès la rentrée 2019 pour instituer dans chaque académie et dans chaque département un service public de l'École inclusive :

1. Instituer un service départemental École inclusive
2. Organiser les pôles inclusifs d'accompagnement localisés
3. Mieux accueillir les parents et mieux scolariser les élèves
4. Reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible
5. Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative
6. Simplifier les démarches pour tous
7. Mieux suivre les parcours inclusifs et évaluer la qualité des actions

source : <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

Un document

L'acculturation des autres élèves dans le cadre de l'École inclusive



égalité Chacun bénéficie du même support. Chacun est traité avec égalité, ... mais inéquité

équité Chacun bénéficie d'un support adapté à sa situation. Chacun est traité avec équité, ... mais inégalité

inclusion Aucun support n'est nécessaire car la cause de l'inéquité a disparu

Respecter autrui et la question du handicap, Académie de Toulouse

Document 5

Les nouvelles cordées de la réussite, un dispositif remodelé pour en faire un réel levier d'égalité des chances

Fonctionnement d'une cordée

Le dispositif repose sur un **partenariat entre une « tête de cordée »** qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités et leurs IUT), un lycée hébergeant des classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.) ou des sections de techniciens supérieurs (STS), **et des établissements dits « sources »** (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Reposant sur un **réseau de solidarité**, ce dispositif s'adresse à des élèves de milieux sociaux modestes, éloignés de l'enseignement supérieur pour des raisons sociologiques et/ou géographiques. Il vise à **lever les obstacles psychologiques, sociaux, géographiques et/ou culturels** qui peuvent freiner l'accès de ces jeunes aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières d'excellence. Il contribue à les aider à **construire progressivement un parcours choisi et ambitieux**.

Public concerné en priorité

- les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartier prioritaire politique de la ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives ;
- les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles ;
- les lycéens professionnels, qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs.

Cadre réglementaire

L'instruction interministérielle du 21 juillet 2020, publiée au BOEN du 27 août donne une nouvelle impulsion aux Cordées de la réussite :

Instruction du 21 juillet 2020 publiée au BO n°32 du 27 août 2020

Les nouvelles cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances. Leur but est de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà. Le suivi progressif en amont des choix d'orientation et dans la durée permettra d'ouvrir les possibles, de donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Il s'agit d'impulser une nouvelle dynamique afin d'atteindre l'objectif de 180.000 élèves bénéficiaires des cordées de la réussite dès la rentrée 2020 sur le territoire national.

Franchir cette étape suppose de remodeler le dispositif en intégrant les réformes engagées : valorisation de toutes les voies, filières et modalités de formation avec la réforme du lycée d'enseignement général et technologique et la transformation de la voie professionnelle, mise en œuvre d'un accompagnement à l'orientation renforcé avec des heures dédiées dès la classe de 4e et l'appui des régions pour l'information des élèves sur les métiers et les formations, développement de Parcoursup. » Instruction du 21 juillet 2020 publiée au BO n°32 du 27 août 2020.

Des actions diversifiées et coordonnées pour assurer la continuité de l'accompagnement dès la classe de 4e et la représentation de la diversité des filières

Les modes d'accompagnement proposés doivent **aider l'élève à construire jalon après jalon son propre parcours de réussite du collège au lycée et du lycée vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle.**

Les actions proposées aux élèves sont de deux types

1/ Actions d'accompagnement scolaire, éducatif, culturel et social

Elles peuvent prendre plusieurs formes :

- Aide aux devoirs, au travail autonome, autres aides aux études (recherche documentaire...);
- Compléments de formation : modules de renforcement, stages de vacances pendant l'année, écoles d'été, stages de langue, conférences dans les universités ou les écoles ;
- Préparations anticipées aux concours d'entrée des grandes écoles ;
- Ateliers : techniques de présentation de soi, codes et règles de comportements en société, expression orale : *« une attention particulière sera portée aux actions d'ouverture sociale et culturelle qui accorderont une place à la prise de parole en public, aux activités orales propres à développer la confiance en soi et à préparer les nouvelles épreuves de terminale (grand oral du bac général ou évaluation du chef- d'œuvre en voie professionnelle ».* Instruction du 21 juillet 2020.
- Actions d'ouverture sociale et culturelle : acquisition des codes sociaux, aides pour les démarches sociales (hébergement, bourses...) ; sorties culturelles (théâtre, musées, visite de campus des universités ou des écoles).

« Pour que les cordées de la réussite soient un véritable soutien à l'orientation choisie, on veillera à donner aux élèves l'expérience de la mobilité en leur donnant l'opportunité de découvrir des lieux et des secteurs professionnels différents de leur environnement familial. Il conviendra également de s'appuyer sur l'offre des internats du XXIe siècle, où un accompagnement pédagogique et éducatif de grande qualité sera proposé. On cherchera par ailleurs, par des actions liées à la découverte des métiers, à faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre ». Instruction du 21 juillet 2020.

- **Des actions à destination des parents** sont également menées (réunions d'information, visites des locaux, invitations aux cérémonies d'accueil et de remise des certificats).

2/ Actions de tutorat / mentorat

Le tutorat peut être individuel et/ou collectif. Le lien tissé entre le tuteur et l'élève aide celui-ci à prendre confiance en lui, à découvrir son potentiel et à concevoir un projet poursuite d'études ambitieux et réaliste.

Il peut aussi être proposé aux élèves un parrainage par des professionnels des secteurs public et privé (ouverture du carnet d'adresse, aide à la recherche de stage, projet de carrière encadré par un DRH d'entreprise...).

- Le tissu associatif – notamment les associations impliquées dans l'accompagnement des jeunes issus de milieux modestes- constitue un appui dans le cadre des partenariats envisageables.
- Les entreprises locales et branches professionnelles pourront également être sollicitées notamment pour des offres de stages, des actions de tutorat, des visites d'entreprises.

source : page des “Cordées de la Réussite de l'Académie de Versailles”

<https://www.ac-versailles.fr/les-cordees-de-la-reussite-122864>



Document 6

Diversité & réussite



Depuis plus de 10 ans, l'École polytechnique conçoit et développe des programmes d'égalité des chances afin de permettre à chacun, quel que soit son sexe, son origine sociale et son lieu de résidence d'accéder aux filières scientifiques d'excellence. Les actions du Pôle Diversité & Réussite ciblent des collégiens, des lycéens et des élèves de CPGE de toute la France. Le Pôle Diversité & Réussite est le service de l'École qui organise et coordonne les programmes en faveur de l'égalité des chances. Il intervient aux différentes étapes clés de la scolarité, auprès d'élèves de la 3ème à la classe préparatoire scientifique.

Notre mission : leur permettre d'oser, les éclairer sur d'autres champs du possible en leur offrant une meilleure représentation des filières et métiers scientifiques, les accompagner vers des études scientifiques ambitieuses.

Grâce à la mobilisation de son réseau, le Pôle facilite les rencontres et le partage entre différents acteurs : élèves polytechniciens, étudiants d'école d'ingénieur, collégiens, lycéens, élèves en CPGE, enseignants, chercheurs, réseaux d'alumni...

Tout au long de l'année, l'ensemble des actions visent à informer, inspirer et accompagner ces élèves :

- Tutorat hebdomadaire dans les lycées et en ligne
- Promotion des filières scientifiques dans les lycées et en ligne
- Rencontres inspirantes entre élèves et étudiants/professionnels
- Actions dédiées à la représentation des femmes dans le domaine scientifique
- Camps et stages scientifiques
- Soutien des élèves boursiers en CPGE scientifiques

- Création et mise à disposition de ressources numériques

Du tutorat dans les lycées d'Ile de France

X-Ambassadeurs s'intègre dans "les cordées de la réussite", un projet national d'égalité des chances. Ce programme est financé et piloté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de la Ville et de la cohésion des territoires, le ministère des Armées et la Région Île-de-France.

Durant leur période de formation humaine de 6 mois, 46 élèves polytechniciens sont répartis dans 34 établissements en Île-de-France. Leurs missions se divisent en deux axes majeurs :

- soutien pédagogique auprès de l'ensemble des élèves de l'établissement : appui des professeurs de matières scientifiques (TP, TD), soutien scolaire individuel (reprise d'exercice, méthodologie), animation d'ateliers orientation (préparation à la classe prépa, aux concours généraux).
- tutorat pour un groupe d'élèves choisis : pour chaque élève polytechnicien, identification de 10 élèves (critères sociaux, de motivation et d'appétence pour les sciences) et mise en place de tutorat autour de 4 volets (ateliers d'exploration scientifique, présentation de parcours inspirants, partage d'expérience/de méthodes de travail et exercices pour affirmer la prise de parole)

<https://www.polytechnique.edu/ecole/diversite-reussite>

